

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

DE LA FÉDÉRATION SEPANSO AQUITAINE

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

- Mardi 6 mai 2025 -

Présents rue de Tausia : D. Delestre, C. Gouanelle, P. Barbedienne, M. Ducamp, A. Ducouso, B. Gachet, B. Garreau, J. Mouneydier, M. Pingitore, G. Cingal, J.C. Pourtier, M. Rodes
+ Sébastien Cruège, commissaire aux comptes + X. Chevillot et N. Guillucq

Présents en visioconférence : A. Arraou, G. Charollois, B. Bousquet, F. Delaunay, H. Le Bouler, M. Lassus, D. Prost, P. Salane

Excusés : D. Cassou, J. Charenton, D. Lacoste, M. Leblond, J.P. Lesbats (pouvoir Cingal), D. Nicolas, S. Urbano (pouvoir Gachet)

Les voix dont dispose chaque association sont réparties entre leurs représentants, dûment mandatés par le Bureau de leur association, de la façon suivante :

- SEPANSO Dordogne (8 voix) : Gérard Charollois (8 voix)
- SEPANSO Gironde (20 voix) : Philippe Barbedienne (2 voix), Daniel Delestre (4 voix), Bertrand Garreau (3 voix), Benoist Gachet (3 voix), Josiane Mouneydier (3 voix), Colette Gouanelle (3 voix), Martine Pingitore (2 voix)
- SEPANLOG (7 voix) : Pierre Salane (4 voix), Jean-Charles Pourtier (3 voix)
- SEPANSO Landes (15 voix) : Georges Cingal (5 voix), Florence Delaunay (5 voix), Hervé Le Bouler (5 voix)
- SEPANSO Pyrénées-Atlantiques (11 voix) : Alain Arraou (4 voix), Marianne Ducamp (3 voix), Marc Lassus (4 voix)
- Aquitaine Alternatives (1 voix) : pas de représentant
- CREAQ (1 voix) : Dominique Prost (1 voix)
- Cistude Nature (1 voix) : pas de représentant

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du lundi 6 mai 2024
- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Affectation du résultat
- Approbation du budget 2025
- Renouvellement par tiers du Conseil d'administration
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2023 (06/05/2024) est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral de Daniel Delestre, président

Le président présente le rapport moral (6 pages - Annexe 1) après avoir rendu hommage à Jean Nass et Claude Bonnet.

Daniel Delestre rappelle que l'année 2024 a été compliquée et souligne les contradictions de la gouvernance. Il souligne les efforts des salariés et des militants bénévoles. Il invite Xavier Chevillot à évoquer divers dossiers remarquables.

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée générale approuve le rapport moral.

Rapport d'activité de Georges Cingal, secrétaire général

Georges Cingal, secrétaire général, présente le rapport d'activité de la SEPANSO Aquitaine (5 pages - Annexe 2).

Georges Cingal présente les efforts accomplis.

Il évoque la situation des collègues turques en prison pour être généticiens, mais aussi les difficultés rencontrées par les scientifiques de plusieurs pays (Hongrie, USA...). Aspects négationnistes et violence vont malheureusement de pair.

Décision (à l'unanimité) : L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité.

Rapport financier de Martine Pingitore, trésorière

Martine Pingitore présente et commente le compte de résultat et le bilan (Annexe 3 : Rapport de la trésorière - 3 pages - Les documents financiers sont intégrés dans le rapport du commissaire aux comptes).

Elle souligne notamment les éléments suivants :

- Budget de 2 millions d'euros, en équilibre
- Les fonds propres : 800 000 euros (environ 5 mois de fonctionnement)
- La trésorerie a baissé de 260 000 euros (non-versement du FEDER)
- On a environ 1,2 millions d'euros à encaisser

Sébastien Cruège, commissaire aux comptes, certifie les comptes réguliers et sincères (Annexe 4 : Rapports du Commissaire aux comptes - 27 pages (comptes annuels) et 3 pages (rapport spécial)).

Xavier Chevillot présente le budget prévisionnel 2025 (1 page - Annexe 5).

L'Assemblée générale approuve le bilan, le compte de résultat, l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Président et vérifiés par le Commissaire aux comptes.

Sur proposition du Président, l'Assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 31 030 € comme suit :

- ajout de 5 500 € en réserve spéciale Arguin pour la taxe Barnier perçue en 2024 non encore allouée à une dépense, et reprise de 1 438 € sur cette même réserve (cela correspond à l'amortissement des immobilisations permises par le versement du rappel de la taxe Barnier perçue) ;
- création d'une réserve spéciale pour Cousseau de 23 363 € correspondant au profit de la vente de bois non encore allouée à une dépense ;
- le reste, soit 3 605 €, sera placé en report à nouveau.

L'Assemblée générale valide le rapport spécial sur les conventions réglementées présenté par le Commissaire aux comptes, ainsi que le budget prévisionnel 2025.

Élection du Conseil d'administration

Le président s'assure que tous les participants connaissent bien le tableau relatif au renouvellement du tiers sortant. Il remercie pour leurs apports à la SEPANSO les administrateurs sortants qui ne se représentent pas (D. Lacoste, M. Leblond) et les démissionnaires (A. Rossard, J.P. Lesbats, D. Prost). Il donne la liste des sortants candidats (C. Gouanelle, J. Mouneydier, S. Urbano, P. Salane, A. Arraou et C. Coïc) qu'il remercie pour la poursuite de leur engagement, et présente les nouveaux candidats (M.C. Boutheau, A. Ducouso, H. Le Bouler, F. Delaunay et J.M. Vigneaux).

B. Gachet étant au conseil d'administration du CREAQ, il propose de remplacer D. Prost en tant qu'administrateur représentant le CREAQ. Ce glissement libérerait un poste au titre de la SEPANSO Gironde qui pourrait être attribué à M. Pingitore qui bénéficiait jusque là du poste non pourvu de la SEPANSO Landes.

Décision (à l'unanimité) :

Sont élus pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2027 qui se tiendra en 2028, les administrateurs sortants et nouveaux candidats suivants : Alexis Ducouso, Florence Delaunay, Hervé Le Bouler, Jean-Marc Vigneaux, Marie-Christine Boutheau, Colette Gouanelle, Josiane Mouneydier, Serge Urbano, Pierre Salane, Alain Arraou et Christophe Coïc.

Composition du nouveau Conseil d'administration :

Dordogne (3 postes) : Gérard Charollois, Bernard Bousquet, Marie-Christine Boutheau

Gironde (8 postes) : Philippe Barbedienne, Daniel Delestre, Alexis Ducouso, Martine Pingitore, Bertrand Garreau, Colette Gouanelle, Josiane Mouneydier, Serge Urbano

Pierre Davant, président d'honneur, est membre de droit.

Landes (6 postes) : Denise Cassou, Georges Cingal, Florence Delaunay, Frédéric Furlano, Hervé Le Bouler, Jean-Marc Vigneaux

Lot-et-Garonne (3 postes - 1 non pourvu) : Jean-Charles Pourtier, Pierre Salane

Pyrénées-Atlantiques (5 postes) : Alain Arraou, Michel Rodes, Marianne Ducamp, Michel Botella, Marc Lassus

Aquitaine Alternatives (1 poste) : Dominique Nicolas

CREAQ (1 poste) : Benoist Gachet

Cistude Nature (1 poste) : Christophe Coïc

Le nouveau Conseil d'administration se réunit après l'Assemblée générale pour élire son Bureau.

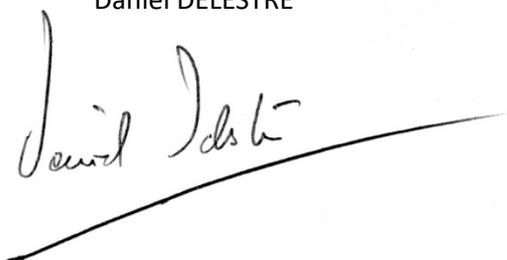
Questions diverses

Néant. Le président constate qu'il n'y a plus de demande de prise de parole et clôture l'AG à 16h45.

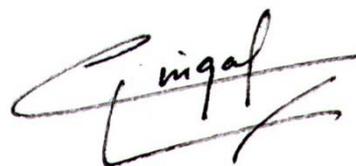
Annexes

- Annexe 1 : Rapport moral (6 pages)
- Annexe 2 : Rapport d'activité (5 pages)
- Annexe 3 : Rapport de la trésorière (3 pages)
- Annexe 4 : Rapports du Commissaire aux comptes - comptes annuels (27 pages) et rapport spécial (3 pages)
- Annexe 5 : Budget prévisionnel 2025 (1 page)

Le Président,
Daniel DELESTRE



Le Secrétaire général,
Georges CINGAL



Assemblée générale 2024 - Mardi 6 mai 2025 - Bordeaux Rapport moral 2024

Bienvenue à cette 56^{ème} assemblée générale de notre fédération.

Nous saluons la mémoire de deux membres importants de notre réseau, qui nous ont quittés en 2024 : Jean Nass, ancien directeur de notre fédération, et Claude Bonnet, ancien président de la SEPANSO Gironde.

Un contexte général compliqué

Le contexte général de l'année 2024 (difficultés économiques, financières et politiques de notre pays, contradictions de la transition écologique) et une évolution de la réglementation (détricotage du droit de l'environnement, simplification des procédures environnementales...) fragilisent la protection de l'environnement et rendent le droit illisible.

À cela s'ajoutent les contraintes externes de la Grande Accélération¹ et du réchauffement planétaire d'origine anthropique. Pour la première fois l'anomalie de température moyenne de l'air de notre planète a atteint en 2024 le seuil fatidique de +1,5 °C, démontrant, pour ceux qui en doutaient encore, notre entrée dans une nouvelle ère climatique. D'une manière générale, notre fédération soutient les mesures envisagées en Nouvelle-Aquitaine pour faciliter l'adaptation des systèmes humains et naturels aux conséquences d'une hausse prévisible des températures (estimée à ce jour pour la France métropolitaine à +4 °C d'ici 2100 !). Pour notre quotidien et nos responsabilités, des dispositions sont prises pour protéger salariés et visiteurs des Réserves naturelles lors des épisodes de canicule, et pour renforcer la résilience des espaces naturels et de la faune sauvage face à l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements climatiques extrêmes.

Force aussi est de constater que les injonctions de la transition énergétique, de la décarbonation et de l'électrification de l'économie percutent les politiques publiques environnementales et constituent une nouvelle cause d'atteinte aux milieux naturels.

Ainsi, la surexploitation du bois-énergie est incompatible avec une gestion pérenne de la forêt, de la sauvegarde de la biodiversité forestière et du maintien du stock de carbone dans les territoires forestiers. Utiliser la forêt comme matière première du « bio-kérosène » est une absurdité écologique.

Le comble est atteint quand la « *Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur* » (RIIPM) est invoquée à tout bout de champ² par des porteurs de projet, pour leur faciliter l'obtention d'une dérogation à l'interdiction des destructions d'espèces protégées.

2024, une année positive pour notre fédération

Dans le contexte complexe et mouvant actuel, notre fédération a pu poursuivre, avec enthousiasme et conviction, toutes les tâches qu'elle s'était assignées, tant dans ses missions de service public (gestion des 3 Réserves naturelles nationales pour le compte de l'État) que de force de

¹ « La Grande Accélération, caractérisée par le développement économique planétaire, l'intensification des activités humaines, associée à la croissance démographique humaine, conduit à l'utilisation accrue des ressources naturelles, mettant la Planète sous pression. » Cf Atlas Littoral 2024 de la DIRM Sud-Atlantique

<https://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/atlas-2024-de-la-mer-et-du-littoral-sud-atlantique-a1548.html>

² La RIIPM a été invoquée notamment pour faciliter l'installation de gigantesques entrepôts logistiques dans des espaces naturels protégés.

proposition, de participation au dialogue environnemental ou de contestation des projets qui lui semblaient écocides.

L'arrivée de nouveaux salarié.e.s et bénévoles motivé.e.s, que je salue ici, a contribué à renforcer le dynamisme et l'efficacité de notre fédération, dans ses multiples fonctions au service de la nature et de l'environnement.

Ainsi, Philippe Barbedienne et les membres de notre Commission Forêt ont continué à approfondir le dialogue structuré avec la Fibois Landes de Gascogne³ et le syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO), au plus grand bénéfice de la biodiversité faunistique et floristique de la forêt et des ripisylves, ainsi qu'au renforcement de la résilience de la filière sylvicole face au risque incendie et à son adaptation au changement climatique.

L'engagement des bénévoles de la SEPANSO 64, soutenus par notre fédération, a permis de finaliser fin 2024 la convention tripartite (FNE/SEPANSO Aquitaine/SEPANSO 64) de financement du programme IZKIRA, sous maîtrise d'œuvre de notre fédération et destiné à accompagner la protection de zones marines de la côte basque.⁴ Nous remercions vivement France Nature Environnement de sa confiance.

Notre fédération, ses sections départementales et Cistude Nature ont participé activement au débat public « **La Mer en débat** »⁵ sur la planification maritime de la Façade Sud-Atlantique, notamment en publiant 5 cahiers d'acteur au large écho, incluant nombre de propositions sur le renforcement de la protection des milieux aquatiques et de création de Zone de protection forte (ZPF).

Les multiples actions militantes de notre fédération en 2024 sont rappelées dans le rapport d'activité de notre secrétaire général, Georges Cingal.

Gestion des Réserves Naturelles Nationales et programmes biodiversité

Voici les faits marquants 2024 concernant les 3 Réserves Naturelles Nationales (RNN) gérées par notre fédération pour le compte de l'État, ainsi que les programmes d'expertises et de connaissances sur la biodiversité réalisés par notre fédération, ou auxquels elle participe.

1- RNN des Marais de Bruges



L'année écoulée a marqué une étape importante dans la structuration de l'équipe de la Réserve naturelle des marais de Bruges, avec l'arrivée de trois nouveaux agents : Yves Smith et Dorian Biacchi en tant que Gardes Techniciens, et Simon Bauvineau au poste de Chargé de mission scientifique. Ces recrutements viennent conforter une équipe déjà très impliquée, et traduisent notre volonté de consolider et structurer les compétences au service de la gestion de la Réserve. Cette évolution s'est accompagnée d'un important travail d'organisation : répartition des missions, coordination des

³ Fibois : Interprofession de la filière bois du massif des Landes de Gascogne

⁴ L'opération IZKIRA (crevette en basque) est un des 10 projets financés par l'émission « Les super pouvoirs de l'Océan » <https://www.france.tv/france-2/les-supers-pouvoirs-de-l-ocean/>

⁵ La mer en débat : environnement, éolien en mer, activités maritimes et littoral. <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

plannings, clarification des rôles, autant d'enjeux sur lesquels nous avons investi du temps pour permettre à chacun de s'installer dans ses fonctions dans un cadre structurant et collectif.

Parallèlement, une attention particulière a été portée à notre communication extérieure. Il était essentiel de poursuivre les efforts pour mieux faire connaître nos missions, nos actions et les enjeux écologiques portés par la Réserve. Cela s'est traduit par une présence renforcée dans la presse, un effort soutenu sur les réseaux sociaux et un travail de fond pour rendre plus lisibles nos activités auprès du grand public comme des partenaires institutionnels. Cette visibilité accrue contribue à valoriser l'action de l'équipe sur le terrain et à sensibiliser plus largement aux richesses et fragilités du territoire.

Le travail d'ancrage territorial de la Réserve est un pilier central de notre action. Il s'est renforcé en 2024, piloté par Charlotte Dubreuil, notre conservatrice. Il s'exprime à travers des partenariats solides avec les acteurs locaux, mais aussi par notre présence active dans les dynamiques de territoire. Cette connexion au tissu local permet de renforcer la légitimité de la Réserve et de favoriser des synergies utiles à la préservation du site.

Enfin, l'année a été marquée par l'implication intense de toute l'équipe dans les programmes de conservation des races locales portés par la Réserve, de la vache marine et du poney landais, éléments clés de notre stratégie de gestion. Cet engagement, d'autant plus remarquable qu'il s'est poursuivi dans un contexte de conditions de travail précaires, mérite d'être souligné. En effet, les retards importants pris dans les travaux de rénovation et de reconstruction de la Maison du Baron ont continué d'impacter le quotidien. Malgré cela, l'équipe est restée mobilisée et engagée, faisant preuve d'un grand professionnalisme.

2- RNN de l'Étang de Cousseau



L'année 2024 a marqué un tournant important pour la Réserve naturelle nationale de l'Étang de Cousseau, avec le départ de François Sargos, conservateur emblématique depuis près de quarante ans. Son engagement exceptionnel pour la SEPANSO et pour la Réserve a été salué unanimement lors d'une belle fête rassemblant collègues, amis et partenaires du territoire. Cette transition a été soigneusement préparée : Cyril Forchelet, arrivé en 2021 au poste de chargé de mission scientifique, a accepté le défi de prendre la relève. Un tuilage a été mis en place tout au long de l'année afin de lui transmettre les clés de la Réserve dans les meilleures conditions. Le renouvellement de l'équipe s'est poursuivi avec l'arrivée d'Amélie Grand, succédant à Mathilde Pigeassou en tant que Garde Animatrice, et d'Éric Mazot, prenant la suite d'Aurélien Plichon comme Garde Technicien, impliquant un nécessaire temps d'adaptation et de réorganisation.

Sur le plan scientifique et en matière de gestion écologique, l'année a été marquée par l'aboutissement d'un projet phare : la première réintroduction en France d'un insecte coprophage, *Scarabaeus laticollis*, fruit de deux années de préparation. Cette opération a été couplée à l'arrivée de huit buffles d'eau, complétant le pâturage des vaches marines. Ce projet ambitieux est le résultat d'un véritable travail en synergie entre François Sargos et Cyril Forchelet, mêlant leur expérience et leur vision novatrice partagées, et illustrant la richesse d'un partage intergénérationnel réussi. L'ensemble

constitue une avancée majeure dans la restauration des milieux naturels de la Réserve, en favorisant les interactions écologiques complexes entre grands herbivores et insectes spécialisés.

Ce projet a bénéficié du partenariat européen avec l'ONG Rewilding Europe et d'une communication d'envergure, proposée par Anne Parisot et portée avec brio par l'ensemble de l'équipe. Ces deux événements ont fortement contribué au rayonnement de la SEPANSO, renforçant sa visibilité nationale et européenne ainsi qu'auprès des partenaires et sur le territoire.

3- RNN du Banc d'Arguin



L'année 2024 restera une étape majeure dans l'histoire récente de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin, avec la validation officielle de son plan de gestion par arrêté préfectoral en mai. Ce document stratégique, fruit de plus de deux années de travail approfondi, fixe un cap clair pour les dix prochaines années, jusqu'en 2034. Il intègre pleinement les évolutions apportées par le décret de création révisé en 2017, et propose une lecture renouvelée des enjeux de conservation et de gestion dans un contexte écologique et territorial complexe. Le très faible niveau d'opposition exprimé lors de la validation finale témoigne de la qualité du travail mené par Benoit Dumeau, notre conservateur, et par l'équipe qu'il a su mobiliser autour de lui. Sa capacité à conjuguer exigence écologique et sens du dialogue a permis de trouver une voie équilibrée et ambitieuse, fidèle aux valeurs portées par la SEPANSO, tout en prenant en compte les sensibilités d'un territoire sous pression.

L'année a aussi été marquée par les effets persistants d'une forte dynamique océanique. Les tempêtes successives ont lourdement impacté les infrastructures de la Réserve ainsi que les zones ostréicoles voisines. Le nettoyage des déchets accumulés, qu'il soit manuel ou mécanisé, a représenté une charge de travail conséquente, alourdie par la complexité des procédures administratives nécessaires à chaque intervention. Dans ce contexte, la réactivité de l'équipe, sa capacité à coopérer efficacement avec les services de l'État et ses partenaires locaux, ont été particulièrement saluées. Ces efforts ont permis de restaurer rapidement les fonctionnalités essentielles de la Réserve tout en maintenant un dialogue constant avec les usagers et les acteurs du territoire.

L'année 2024 a vu également l'aboutissement d'un projet d'envergure en matière d'inclusion : un programme d'accueil sur la Réserve destiné à des publics habituellement éloignés ou exclus de fait du site. En trois années, près de 1000 enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap moteur ou psychique, en situation de précarité ou de désocialisation, ont pu découvrir Arguin, ses paysages, sa richesse naturelle. Au-delà des chiffres, cette aventure humaine a profondément transformé l'équipe, nourrissant une nouvelle approche de l'accueil et du partage de ce site exceptionnel. La fierté ressentie à l'issue de ce programme est à la hauteur de l'impact qu'il a eu, tant pour les visiteurs que pour celles et ceux qui les ont accompagnés.

Enfin, nous avons eu la chance de pouvoir réaliser une seconde mission en Mauritanie au mois de juin. Nos nombreux et riches échanges ont permis la construction d'un projet ambitieux de partenariat avec le Parc National du Banc d'Arguin de Mauritanie, pour les années 2025 à 2028.

4- Expertise et Gestion – Connaissance de la Biodiversité

a) Programme STYGOFAUNE



Piloté par notre fédération, ce programme a franchi en 2024 une étape importante avec l'entrée dans une nouvelle phase de son développement. Après trois années de campagnes de terrain intensives ayant permis l'échantillonnage de plus de 350 sites en Nouvelle-Aquitaine, l'année a marqué le démarrage de la phase d'analyse, avec la mise en place des premières étapes de traitement et de structuration des données. Cette dynamique a été renforcée par l'arrivée de Céline Jouanin, hydrobiologiste spécialisée dans le traitement numérique des données environnementales. Son expertise vient compléter celles de Thierry Alezine et François Lefebvre, et ouvre la voie à la formalisation du second grand objectif du programme : la construction d'un bio-indicateur de la qualité des eaux souterraines, encore largement absente des outils d'évaluation écologique.

Par ailleurs, les liens noués depuis les débuts du programme avec les experts français et européens de la faune stygobie ont permis d'identifier un ensemble d'espèces probablement nouvelles pour la science. Une dizaine d'entre elles sont actuellement en cours de description officielle, un processus long et rigoureux auquel la SEPANSO est fière de contribuer. Cette avancée illustre à la fois la richesse insoupçonnée de la biodiversité souterraine et la qualité scientifique du travail mené dans le cadre du programme.

Nous avons également, dès que nous en avons eu l'opportunité, poursuivi le travail de communication pour faire découvrir largement ce monde souterrain aussi riche que discret. Faire émerger à la conscience collective cet univers invisible, c'est aussi affirmer notre volonté de faire dialoguer la science et la société, en révélant la beauté cachée des écosystèmes que nous protégeons.

b) Programme Entomofaune

Le programme Entomo-NA, coordonné par Cistude Nature et soutenu par de nombreux partenaires dont la SEPANSO, vise à combler les lacunes de connaissance sur les insectes en Nouvelle-Aquitaine. Il est un exemple de l'excellence naturaliste fédérée au sein de la fédération SEPANSO. Sébastien Labatut, notre expert entomologiste, y joue un rôle prépondérant à travers un important travail de prospection, documentant la répartition des onze espèces de grands bousiers coprophages ciblés par le programme sur le territoire. Ces recherches font écho à ses travaux de longue date, menés en partenariat avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine, sur la présence de ces insectes dans les

élevages traditionnels et le lien avec la prophylaxie animale. Les premiers résultats, déjà très prometteurs, sont disponibles sur le site du programme.

c) Programme IZKIRA

Forte de son ancrage historique sur la côte basque, la SEPANSO 64 avait présenté en fin d'année 2023 un projet ambitieux de protection de la biodiversité marine dans le cadre de l'appel à projets "Les super-pouvoirs de l'océan", co-porté par France Nature Environnement et France Télévisions. L'année 2024 a été celle de la structuration : des échanges nourris entre la SEPANSO 64 et notre Fédération ont permis d'affiner les objectifs, de préciser les étapes opérationnelles et, surtout, de consolider une vision commune. Ce travail collectif, exigeant et constructif, s'est concrétisé par la signature d'une convention de partenariat avec FNE, marquant un moment fort pour l'équipe du projet. Un grand merci aux bénévoles motivés de la côte basque et à Serge Urbano pour leur engagement. Les premières plongées d'observation et d'échantillonnage sont prévues au printemps 2025.

5- Communication

La communication de la SEPANSO a connu des progrès notables en 2024, tant en interne qu'en externe. Le travail mené en étroite collaboration avec notre consultante en communication, Anne Parisot, porte ses fruits et contribue largement à accroître notre visibilité. Grâce à son expertise, nous avons su affiner nos messages et renforcer notre présence sur les supports digitaux et traditionnels. Ce travail structuré et ciblé nous permet non seulement de mieux valoriser nos actions et projets, mais aussi de nouer des liens plus solides avec nos partenaires et le grand public. L'année 2024 marque ainsi un tournant pour notre stratégie de communication, qui se poursuit sur la voie de l'efficacité et de la transparence.

Conclusion

Pour conclure ce rapport moral, je remercie vivement tous nos partenaires qui ont soutenu financièrement notre fédération en 2024, en dépit des restrictions budgétaires, dans le cadre de la gestion des Réserves naturelles ou de la réalisation de programmes d'étude de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine : DREAL Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de Gironde, Métropole de Bordeaux, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mairie de Bruges, Mairie de La Teste, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Je tiens à remercier tout particulièrement Xavier Chevillot, notre dynamique directeur, Karine Eysner et toutes celles et ceux qui s'investissent dans la gouvernance de notre fédération, je pense notamment à Georges Cingal, notre actif secrétaire général, Colette Gouanelle, précieuse rédactrice en chef de notre revue Sud-Ouest Nature.

Je n'oublie pas non plus notre très compétente trésorière, Martine Pingitore, ainsi que Maître François Ruffié, le principal et avisé conseil de notre fédération et de ses sections.

Merci à tous ceux et celles, bénévoles et salarié(e)s, qui s'efforcent de défendre au mieux la nature, partout où elle est menacée.

Bravo à tous les militants bénévoles qui rejoignent nos sections, qui s'investissent dans la protection de l'environnement, assurant la pérennité de notre fédération !

Daniel DELESTRE,
Président de la Fédération SEPANSO Aquitaine



Assemblée générale 2024 – Mardi 6 mai 2025 Rapport d'activité

En 2024, nous avons encore travaillé en ayant recours aux courriels et aux visioconférences. Nous nous y habituons... Notre président ayant déjà évoqué diverses activités qui mobilisent personnes salariées et bénévoles, je compléterai en évoquant les actions conduites surtout par nos personnalités militantes.

Le site Internet et Sud-Ouest Nature ont permis d'informer nos adhérents et le public. Rappel : nos organisations affiliées ont aussi des sites Internet. Le travail de Karine Eysner ne lui vaut toujours que des compliments. À la comptabilité, Nadège Guillaucq s'est vite intégrée grâce aux conseils de Martine Pingitore et de Xavier Chevillot !

L'année 2024 a été marquée par les incertitudes gouvernementales. Nous déplorons plus que jamais le hiatus entre les discours officiels sur l'importance de la nature ou du climat et les actes qui permettent d'artificialiser des milieux naturels, agricoles ou forestiers. Oubliée la Convention citoyenne pour le climat... George Orwell reste plus que jamais notre référence ! Les militants de la SEPANSO sont à rude épreuve ! Il faut encore se battre pour accéder à l'information dans un monde où théoriquement la transparence serait de mise. Les contrôles de légalité laissent à désirer. Les avis émis lors des consultations du public sont pratiquement sans effet. La démocratie participative n'est qu'un tigre de papier (« zhǐ lǎohǔ »). L'administration qui avait deux maîtres-mots, dérogation et régularisation, en a officiellement rajouté un : exemption ! Nous sommes accusés de mettre des grains de sable dans les engrenages, d'où divers moyens pour nous empêcher d'accéder aux dossiers et aux procédures. On nous avait obligés à prendre un avocat pour les recours à la Cour Administrative d'Appel ; comme cela n'était pas assez dissuasif, maintenant on nous dispense de la CAA mais on nous impose de solliciter le Conseil d'État dans certains cas.

Notre expertise repose sur nos compétences propres, que ce soit celles de nos salariés ou de nos bénévoles, mais aussi sur les compétences des organisations avec lesquelles nous travaillons en réseau : FNE-NA, FNE, BEE... La SEPANSO profite donc de son Assemblée générale pour les remercier.

L'équipe salariée, encadrée par Xavier Chevillot, notre jeune directeur, se montre particulièrement dynamique. Ils ont bien mérité les remerciements de notre président.

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois :

- le 12 mars 2024 (PV 24 pages)
- le 6 mai 2024 (PV 13 pages), suivi de l'Assemblée générale 2023 (PV 4 pages + annexes)
- le 1^{er} octobre 2024 (PV 21 pages)
- le 18 décembre 2024 (PV 25 pages)

Des militants ont encore eu droit à des menaces, à des attaques personnelles dans les médias ou sur les réseaux sociaux, voire devant des tribunaux judiciaires (procédures baillons). La SEPANSO s'efforce de les soutenir de son mieux, en particulier si leur situation nécessite une protection de leurs biens et de leur famille. Alors que l'écobashing fait fureur, nous aimerions que les pouvoirs publics garantissent mieux les droits fondamentaux. L'immense majorité de nos concitoyens nous respectent ! Les sondages révèlent notre popularité. L'écobashing ne résoudra pas la crise écologique !

Avec ce rapport, figure imposée, je rappelle les principales activités de la Fédération SEPANSO. Il est impossible de les faire toutes apparaître ! Celles qui ont une ampleur régionale (Aquitaine) seront surtout évoquées, non sans garder toujours à l'esprit que la Fédération suit également divers dossiers nationaux ou internationaux. Comme chaque année, il convient de souligner que militants et salariés ont une fois de plus travaillé de concert. Les activités ont été classées dans 5 volets : représentation, participation, gestion, sensibilisation et contestation.

1) Représentation :

- Conseil National de Protection de la Nature : S. Urbano (personne qualifiée, élu Secrétaire général)
- Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région Nouvelle-Aquitaine : D. Nicolas
- CLIN du Blayais : P. Maupin (titulaire) et D. Delestre (suppléant) / CLIS Golfech : N. Dupouy
- Comité de Bassin Adour-Garonne : S. Menaut (très impliquée à la Commission inondation) - M. Ducamp
- ATMO : D. Delestre
- Comité Régional d'Agrobiologie : B. Garreau
- Conseil Maritime de la Façade Sud-Atlantique : D. Delestre
- Commission Régionale de la Forêt et du Bois : C. Gouanelle et B. Garreau
- Comité Régional de la Biodiversité : C. Gouanelle et S. Urbano
- Plan régional climat : D. Delestre
- Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine : S. Urbano
- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine : S. Urbano, C. Gouanelle
- Etc...

2) Participation :

- Séminaires et réunions des réseaux thématiques de France Nature Environnement
- Conseil National de l'Eau
- Conférences des Présidents des associations membres de FNE : D. Delestre, P. Barbedienne
- AG de FNE
- AG de FNE Nouvelle-Aquitaine
- Conférence et AG du Bureau Européen de l'Environnement : G. Cingal excusé
- Groupes de travail du BEE et participation aux consultations publiques de l'UE : G. Cingal
- Réseaux de France Nature Environnement : Agriculture, Déchets, Eau, Éducation, Énergie, Forêt, Nature, Santé, Transports...
- Rencontres DRAF, DREAL... P. Barbedienne et sections départementales
- Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : D. Cassou
- Parc National des Pyrénées : S. Urbano (CA), M. Rodes (CESC)
- Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon : J. Mellet
- Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis : D. Delestre
- Consultations (PEFC, biodiversité, déchets, pollinisateurs...) : P. Barbedienne, G. Cingal...
- Collectif anti-OGM : C. Gouanelle, G. Cingal...
- Plan régional de prévention et d'élimination des déchets : D. Delestre, A. Arraou, D. Nicolas
- Collectif anti compteurs communicants : P. Boulet, F. Furlano
- Actions contre les pesticides néfastes à l'environnement (Dicamba, Glyphosate, Imidaclopride, Folpel, Metolachlore...). Les syndicats fournisseurs d'eau potable ont dû mettre en oeuvre des dispositifs anti-pollution
- Actions contre l'arrêté interpréfectoral autorisant le syndicat mixte Irrigadour à procéder à des prélèvements d'eau à usage agricole sur le périmètre du bassin de l'Adour. Les décisions de justice ont été favorables aux associations de protection de la nature (dont la SEPANSO). Mais tout continue comme avant ou presque !
- Dialogue avec des conseillers régionaux, des députés...
- Suivi SDAGE et SAGEs
- Sites Natura 2000 : nombreuses réunions ! (au moins une réunion annuelle par site)
- Trames vertes et bleues
- Espaces Naturels d'Aquitaine : sections départementales
- Rencontres avec des industriels : papeteries, DRT, MLPC, carriers (Unicem, Cemex...)
- Plans de protection de l'atmosphère des agglomérations de Bordeaux, de Dax...
- Suivi dossiers « pêche » et « poissons migrateurs » : la SEPANSO, qui a saisi le tribunal administratif pour contester la pêche aux filets dans le port de Bayonne, a obtenu un jugement défavorable aux préfets. De nouveaux arrêtés ont donné lieu à de nouveaux recours pour obtenir une véritable protection des migrateurs - toutes les décisions de la justice administrative sont favorables aux associations.
- Salons divers (Pau, Bordeaux...)
- Suivi nouvelle PAC : la SEPANSO, qui milite toujours pour des aides différenciées, se heurte aux

agriculteurs qui veulent conserver leurs privilèges. Le verdissement de la PAC est avant tout un élément de langage. Mobilisation en faveur des élevages sans cages...

- SGAR : programme FEADER...
- Transports ferroviaires : ligne ferroviaire Pau-Canfranc ; rétablissement des trains de nuit ; contestation des LGV GPSO
- Schéma Régional des Infrastructures et des Transports : D. Delestre, P. Barbedienne
- Schéma Régional des Carrières : G. Cingal, D. Delestre, D. Iriart
- Maison de la Nature et de l'Environnement : P. Maupin
- GIP Littoral, GIP Ecofor...
- Étude prospective Adour 2050 : M. Botella, G. Cingal...
- Démarches territoriales (PLUI...) : très nombreuses réunions dans les départements
- Initiatives citoyennes européennes : G. Cingal
- Projet de liaison électrique franco-espagnole : les recours de la SEPANSO 40 et de LAE (DUP et autorisation environnementale) n'ont pas empêché la poursuite des travaux.
- Plan régional Santé Environnement : M. Botella

3) Gestion :

- Réunions statutaires du CA (dates rappelées ci-dessus)
- FNE Nouvelle-Aquitaine : échanges réguliers sur les dossiers et réunions du conseil d'administration
- Poursuite des relations avec nos financeurs (DREAL, Agence de l'Eau, Conseil départemental de la Gironde...) et recherche de nouveaux partenaires
- Recherche de nouveaux soutiens financiers
- Management : recrutement de nouveaux personnels, réunions des commissions (échanges électroniques), élection des représentants du CSE, volontariat, communication, matériels, donations...
- Habilitation régionale pour être désignée afin de prendre part au débat environnemental
- Accueil d'étudiants comme stagiaires sur les Réserves naturelles
- Réserves Naturelles : Arguin, Bruges, Cousseau (par ordre alphabétique). Les travaux des salariés sur les différentes Réserves ont satisfait nos partenaires et les visiteurs.
- Suivi sites Natura 2000
- Aide aux travaux de recherche (mémoires, thèses...)
- Réflexions sur les sites industriels à risque (G. Cingal, F. Furlano, M. Rodes, P. Mauboules, M. Ducamp)
- Coordination des travaux dans les diverses instances de concertation dans les départements
- Coordination du suivi des problématiques eau : T. Alezine
- Projet Stygofaune : T. Alezine
- Montage de projets : S. Builles
- Soutien des initiatives en faveur de l'environnement des représentants de l'État (résorption des décharges sauvages, réduction des émissions de substances polluantes, réduction des bruits, lutte contre les inondations, prévention santé...)
- Développement d'un réseau de juristes aquitains
- Plantation d'arbres fruitiers à Perry (projet Api'Ours)

4) Sensibilisation :

- Publication de Sud-Ouest Nature, notre revue trimestrielle, toujours appréciée. Les sections départementales ont également poursuivi leurs efforts en matière de communication.
- Dépliant de présentation de la SEPANSO Aquitaine et de ses membres
- Gestion des sites Internet et réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, X, Youtube) :
 - Fédération SEPANSO : www.sepanso.org / www.facebook.com/fedsep/ / www.instagram.com/sepansoaquitaine/ / www.linkedin.com/company/sepanso-aquitaine/ / www.youtube.com/@SEPANSOAquitaine
 - RNN Banc d'Arguin : www.facebook.com/rnnarguin/ / www.instagram.com/rnn_arguin/ / www.linkedin.com/company/r%C3%A9serve-naturelle-nationale-du-banc-d-arguin/ / <https://x.com/RnnArguin>
 - RNN Étang de Cousseau : www.facebook.com/RNNCOUSSEAU/ / www.instagram.com/rnn_etang_cousseau/ / www.youtube.com/@rnnnetangcousseau
 - RNN Marais de Bruges : www.facebook.com/rnn.bruges/ / www.instagram.com/rnn_bruges/

- Sections départementales : www.sepanso33.org / www.facebook.com/sepanso33 / www.sepanso40.fr / www.sepanlog.org / www.sepanso64.org

- Communiqués de presse : LGV, Linky, Ours, Banc d'Arguin, Beynac, Caussade, écobuages...
- Interventions en milieu scolaire (primaire, secondaire et universitaire)
- Diffusion de plaquettes d'information, par exemple pour communiquer le programme d'accueil du public
- Interventions auprès de parlementaires UE : pollutions, air, eau, pesticides, nouveaux OGM, sols...
- Interventions auprès de la Commission européenne sur divers sujets : produits chimiques, espèces menacées, habitats menacés, énergie, résilience climatique...
- Interventions auprès des élus nationaux (travail législatif) ou régionaux
- Réflexion sur les carrières et la valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics
- Suivi des dossiers « énergie » : nucléaire, cultures énergétiques, bois-énergie, agrivoltaïsme...
- Réflexion sur les avantages/inconvénients des énergies nouvelles : éoliennes, méthaniseurs, chaudières à biomasse...
- Conférences sur les champs électromagnétiques : F. Furlano
- Conférences sur les forêts : A. Ducouso
- Faire connaître la Convention d'Aarhus (= convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement), la Charte de l'environnement du 28 février 2005 : « *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé* »...
- Suivi des espèces sauvages sensibles : mammifères marins, alose, anguille, cistude, esturgeon, ours, saumon, grand téttras, vison d'Europe...
- Politiques d'élimination des déchets et campagnes de prévention (achats futés...)
- Action en faveur de la conservation des hêtres (vallée du Ciron ...)
- Promotion du bois, écomatériau. Nouvelles technologies pour le bois.
- Réflexions sur la gestion forestière
- Propositions sur le bien-être des animaux d'élevage
- Mobilisation pour remettre les trains de nuit sur les rails (Palombe bleue...)
- Mobilisation en faveur des lignes ferroviaires Sarlat-Bergerac-Libourne-Bordeaux
- Interventions sur le gaspillage alimentaire
- Campagne en faveur des mammifères marins dans le golfe de Gascogne avec Sea Shepherd
- Importance du SRADDET pour les collectivités locales

5) Contestation : la SEPANSO ne peut pas se contenter de beaux discours !

- Interventions en justice à divers niveaux (TGI, TA, CAA, CE, plaintes à l'UE) pour obtenir le respect du droit de l'environnement
- La mise en place de la stratégie « Éviter, réduire, compenser » a des limites visibles sur le terrain. En effet, lorsqu'il s'agit d'un projet jugé modeste par l'administration, le préfet peut décider après avis de l'autorité environnementale (procédure « au cas par cas ») que le porteur de projet qui le demande peut être dispensé d'étude d'impact. Le malheur pour l'environnement, c'est que tout repose sur un dossier écrit dont le public n'a pas connaissance ! C'est ainsi que l'artificialisation du territoire peut se poursuivre. Si la MRAe n'a pas le temps de répondre, son avis est considéré comme dispensant d'étude d'impact !
- Impact des travaux en zones humides : carrières, remblaiements
- Impact des aménagements des rivières (microcentrales, piscicultures...)
- Impact des défrichements
- Impact des activités sportives sur les milieux naturels (Courant d'Huchet, Gave de Pau...) et des circulations d'engins motorisés (4x4, quads...) dans les espaces naturels et semi-naturels. Les VTTistes aussi posent problème !
- Contestation du SAGE Adour Amont et de l'AUP (irrigation)
- Contestation des « barrages alibi » et demande de nouvelles techniques agricoles. FNE et la SEPANSO n'ont pas ménagé leur peine pour contester le barrage réservoir de Caussade voulu et réalisé par la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne au mépris de l'environnement et du droit afférent. Les décisions juridiques nous ont été favorables, mais le barrage est toujours là. Le combat continue.
- Contestation de certains projets touristiques lourds : golfs, circuit automobile, vagues artificielles...
- Contestation des politiques publiques : autorisation de produits chimiques dangereux...
- Dangers des pollutions chimiques (ICPE, air intérieur, épandages...)

- Revendication pour l'application du principe pollueur-payeur aux poids-lourds et aux avions
- Manifestations et recours contre le projet de contournement de Beynac. Là encore, les militants n'ont pas ménagé leur peine ; la justice leur a donné raison, mais la remise en état du site n'est toujours pas réalisée par le Conseil départemental de Dordogne. Et un nouvel arrêté préfectoral doit être contesté !
- Dénonciation de l'incohérence de la politique climat : on constate que la France n'est toujours pas capable de respecter l'Accord de Paris dont elle s'est glorifiée !
- La programmation pluriannuelle de l'énergie ne permet pas de faire les progrès indispensables.
- Dénonciation du saucissonnage des projets avec des impacts environnementaux minimisés
- Contestation de certains Contrats d'agriculture durable
- Mobilisation pour la transparence de l'information en matière de sûreté nucléaire (mais on peut aussi nourrir quelques autres inquiétudes sur d'autres risques industriels !)
- Contestation de certaines techniques polluantes (élevages intensifs vulnérables aux épizooties) et actions en faveur de l'écoconditionnalité des aides PAC
- Alors que nous souhaitons un renforcement de la loi Bouchardeau et une réforme des enquêtes publiques qui permette effectivement que les citoyens soient écoutés, la réponse gouvernementale va à l'inverse de nos attentes. Une fois de plus le gouvernement n'a pas tenu compte des avis exprimés lors de la consultation publique.
- Mise en cause et demande de réforme du Conseil d'État pour que ses membres soient enfin indépendants du pouvoir politique
- Mobilisation contre les compteurs communicants, la 5G...
- Mobilisation pour que le gouvernement ne regroupe pas l'Agence de Sûreté Nucléaire et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

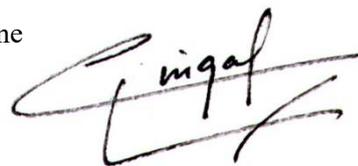
Depuis la dernière Assemblée générale, un nombre important de jugements rendus par divers tribunaux ont été favorables à diverses sections départementales de la SEPANSO, en particulier à la SEPANSO 64. Ces jugements sont trop nombreux pour être listés (les plus importants ont seulement été évoqués) mais ils sont mis en ligne sur nos sites Internet pour que les personnes qui consultent nos sites puissent y trouver matière à réflexion, voire à contestation de projets similaires. Le record d'arrêtés annulés est toujours détenu par le préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Il convient de rappeler que les associations membres de la Fédération SEPANSO n'ont recours à la justice que lorsqu'il s'est avéré impossible d'obtenir autrement le respect des lois et règlements. Si nous constatons une inflation de recours, cela montre clairement que la situation environnementale se dégrade considérablement. Saluons comme il se doit les efforts des militants qui construisent les dossiers et des juristes qui les portent. Si les sanctions financières peuvent être lourdes comme nous avons pu le constater, en particulier pour la Dordogne ou la Gironde, il convient d'avoir à l'esprit que les prévenus sont choqués lorsqu'ils entendent un procureur requérir des peines de prison, même si celles-ci sont assorties d'un sursis. Espérons que les tribunaux nous apporteront bien d'autres motifs de satisfaction. Certains procureurs semblent enclins à abandonner la piste des ordonnances pénales, voire même du simple rappel à la loi, pistes qui ne semblent pas dissuasives pour les protecteurs de la nature puisque les agents assermentés retrouvent souvent les mêmes personnes en infraction. Toutefois, nous espérons que le Pôle Régional pour l'Environnement du Tribunal judiciaire de Bayonne permettra de rappeler à la raison les personnes qui prennent des libertés avec les lois et règlements.

Au niveau européen, nous avons eu quelques déceptions. Le « Green Deal » promu par la présidence de la Commission est en stand-by. Les lobbies n'ont ménagé ni leurs efforts ni leurs dépenses ! La SEPANSO s'adresse aux divers parlementaires pour qu'ils prennent mieux en compte l'environnement dans leurs travaux : Transeuropean Network for Transports, REACH... Nous avons bien conscience que le rôle du Conseil reste tout de même problématique ; chaque État membre cherche à préserver ses intérêts même lorsque ceux-ci vont à l'encontre de l'intérêt général. Avec la crise ukrainienne qui s'ajoute aux autres crises, la situation ne s'améliore pas.

Je tiens à remercier notre président, notre directeur, tous les personnels et bénévoles qui font tant d'efforts pour que la Fédération SEPANSO Aquitaine soit de plus en plus efficace. Une fois de plus je redis : « J'espère que nous aurons la chance et le plaisir de pouvoir travailler ensemble encore longtemps ».

Georges CINGAL, Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine



Avant de commencer, voici un rappel de quelques faits antérieurs à 2024, et quelques nouveautés qui vous aideront à apprécier les résultats qui vont vous être exposés.

- * Depuis 2022, le Conseil régional a cessé d'attribuer des subventions pour la gestion des Réserves naturelles.
- * Le projet Stygofaune se poursuit malgré la longue instruction des dossiers par le FEDER et la lente attribution des conventions d'attribution. A ce jour, nous détenons les conventions des années 2021, 2022. Les paiements pour 2021 ont été réalisés début 2025. Les autres demandes et suivis sont en cours (2023, 2024, 2025).
- * Fin 2023, nous avons perçu le rappel de la taxe Barnier 2017 à 2022 : 192 131 € ; pour 2024, nous avons obtenu le versement de 24 465 € relatif à 2023 (nos versements ont toujours un an de décalage).
- * En 2024, des buffles ont été introduits à la Réserve naturelle de Cousseau.
- * La fédération SEPANSO Aquitaine a reçu 14 000 € de dons de la part des producteurs du film "Le règne animal" ; cette somme a été entièrement reversée à la SEPANSO Gironde pour l'achat d'une parcelle en forêt usagère à La Teste de Buch.

I/ LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat totalise des produits pour 2 049 180 € et des charges pour 2 018 149 €. L'exercice 2024 présente donc un excédent de 31 030 €.

Occupons-nous d'abord des chiffres relatifs à l'exploitation.

Avant d'examiner les différents postes qui composent ce compte de résultat, voici le détail des subventions que nous avons obtenues pour 2024 :

Détail des subventions obtenues	<ul style="list-style-type: none"> * La DREAL pour 524 512 €, soit 439 530 € de dotations annuelles pour les trois Réserves naturelles et 94 982 € pour la convention recrutement EEDD. La DREAL ne finance plus le programme Stygofaune. * L'État nous a également accordé 84 434 € pour le fonds vert ostréiculture sur Arguin Ces programmes étant sur plusieurs années, la part des fonds verts sur 2024 est de 134 259 €. * L'Agence de l'eau Adour Garonne pour 378 556 € (gestion et communication des Réserves naturelles 328 8914 € + programme Stygofaune 49 642 €). * Le Département de la Gironde pour 228 754 € ; ce chiffre regroupe plusieurs subventions : <ul style="list-style-type: none"> · Subventions de gestion pour les Réserves naturelles pour 174 441 € · Subventions grand public (concerne l'animation) pour 44 313 € · 10 000 € de subventions Stygofaune En 2024, il n'y a pas eu de subvention Billet courant vert. * Le FEDER a accordé 96 558 € pour le projet Stygofaune 2022. * Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a participé pour 29 150 € pour le programme Stygofaune et 10 000 € pour le partenariat Mauritanie. * Bordeaux Métropole pour 10 000 €. * La mairie de Bruges pour 7 000 €. * Rewilding programme buffle accordé pour 13 101 € et 4 064 € part 2024 rewilding Laticollis. * Convention Izkira 100 000 € obtenus mais non imputés sur 2024 (début de l'opération en 2025). <p>Toutes les subventions demandées ont été obtenues.</p>
--	---

Commençons par les produits d'exploitation, ils représentent 2 012 403 € pour les postes les plus significatifs.

Produits d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> * Les cotisations pour 8 674 € ; elles sont légèrement en baisse par rapport à 2023. * Les 81 506 € représentent les animations, ventes de bois, abonnements à Sud-Ouest Nature. * Les prestations de services représentent 231 082 € ; cela regroupe les études, la mise à disposition de personnel. * Les subventions d'exploitation et concours publics pour 1 477 2024 €. * Les reprises sur provisions pour risques s'élèvent à 72 907 € (provisions opérations non réalisées et prime IDR). Il est à noter que nous avons passé une écriture importante suite au départ à la retraite de Francois Sargos (40 ans d'ancienneté) et donc une importante variation de la provision IDR. * 13 045 € de reprise de fonds dédiés (en 2023 reprise plus importante suite au plan de relance). * Des transferts de charges pour 33 052 € (aide contrat apprentissage, prise en charge formation et prise en charge par rewilding du salaire de l'apprenti). * 76 608 € pour la quote-part d'élément du fond associatif.
--------------------------------	--



Regardons maintenant les charges d'exploitation s'élevant à 1 957 783 €.

Charges d'exploitation	<p>* Les achats et charges externes concernent pour les comptes les plus importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le poste de carburant pour bateaux ou tracteurs : 8 191 € (utilisation réduite du Bledius qui évite une surconsommation) · Les fournitures d'entretien et de petit équipement pour 27 706 €. <p>(dépenses courantes pour la gestion des Réserves naturelles pour l'entretien des chemins, des observatoires, de la fourniture de panneaux, des piquets pour ces panneaux ou pour des clôtures, uniformes, mais aussi du matériel pour le projet Stygofaune, pièges photos...)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les fournitures administratives pour 6 077 €. · Le poste sous-traitance pour 168 067 € et télésurveillance pour 2 335 €. <p>En 2023, il y avait de la sous-traitance pour les plans de relance qu'il n'y a pas en 2024. Par contre, en 2024, association "Les 2 Arguins" pour le partenariat avec la Mauritanie, prestation pour le fonds vert fréquentation (70 168 €), création plaquette fonds vert hauturier, expertise Stygofaune, communication, intervenants animations thématiques, martelage, études scientifiques sur les Réserves naturelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les locations pour 72 081 € : location bateau, MNE, ports d'Arcachon et Gujan-Mestras, bureau à Blanquefort pour Bruges, photocopieur, parking, leasing Toyota Hilux Cousseau, mais également 37 002 € correspondent à la location de bateaux pour les visites et animations et à la réalisation des fonds verts. · Entretien des bateaux pour 6 441 € ; pas de grosse intervention, seulement l'entretien annuel. · Entretien des voitures pour 11 663 € (grosse réparation sur un véhicule à Bruges, remise en état d'un Land Rover à Cousseau). · Entretien bâtiments pour 9 351 €, dont 2 791 € pour le conduit poêle à bois d'Arguin et 1 400 € pour la toiture de Perry. · Entretien du matériel agricole pour 6 536 €, dont 2 722 € pour le tracteur de Cousseau. · Le poste assurance pèse pour 29 990 € (nous avons 3 nouveaux véhicules). · Les honoraires comptables, vétérinaires s'élevant respectivement à 20 213 € et 5 289 €. Le calcul de dégrèvement de la taxe sur salaire est maintenant fait en interne, nous ne supportons ainsi plus les honoraires de fiscalistes. Autre différence avec 2023 : cette année, nous n'avons pas missionné de cabinet d'avocat fiscaliste. · Nos publications s'élevant à 5 937 € (balades nature, cartes réglementaires, fiches pédagogiques, panneaux Réserves naturelles, guides de la Réserve naturelle de Bruges). · L'impression du Sud-Ouest Nature s'élève à 8 016 € et l'affranchissement à 3 039 €. · Les frais de déplacements sont en hausse pour 38 297 € avec les missions Stygofaune et Mauritanie. · Les frais de restauration et d'hébergement pour les stagiaires, bénévoles estivaux pour Arguin et Cousseau se chiffrent à 8 639 €. · Les frais de réception s'élevant à 9 027 € (buffet buffle, Laticolis), les frais de mission à 7 919 € (déplacements Stygofaune, projet Mauritanie). · Nos cotisations à EEB, RNF, FNE, FNE-NA, CEN, MNE, ARBA s'élevant à 3 289 €. · Les frais postaux et de télécommunication dépassent les 15 400 €. <p>* Les 21 458 € représentent principalement la formation professionnelle.</p> <p>* Le poste le plus important est celui concernant la rémunération du personnel pour 936 750 €, les charges sociales pour 329 759 € ; le poste social a augmenté comme nous l'avons évoqué précédemment, il y a eu le départ en retraite de François Sargos, le recrutement de 2,2 ETP en plus, portant le nombre d'ETP à la SEPANSO à 26,63. De plus, selon l'évolution de la convention ECLAT, les valeurs des points ont progressé de 2 %.</p> <p>* Et pour finir, le bloc exploitation, les dotations aux amortissements et provisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les dotations aux amortissements s'élevant à 112 776 €. · Les dotations sur provision risques et charges se chiffrent à 25 197 € (dont estimation 14 446 € pour la perte sur fonds vert hauturier).
-------------------------------	---

À ce niveau, vous pouvez constater un excédent d'exploitation de 54 620 €.

66/76	Le résultat financier présente un excédent de 3 689 €.
67/77	Le résultat exceptionnel présente un déficit de 27 279 €. Il concerne principalement des sommes non recouvrables des années antérieures.



II/ LE BILAN

Les postes importants à mentionner :

ACTIF	<p>Nous avons fait l'acquisition de 3 véhicules : un pour Bruges, un pour Cousseau et un pour les missions Bordeaux Métropole et SABOM. Pour Arguin, le versement du rappel de la taxe Barnier nous a permis de faire les réfections des pontons au port de la Hume. Nous avons aussi acquis des caméras dans le cadre du fonds vert fréquentation. À Cousseau, nous nous sommes équipés d'une antenne GPS et de batteries pour les panneaux solaires. À Bruges, nous disposons désormais d'un auto-compteur et d'un tunnel de protection.</p> <p>L'actif circulant a diminué par rapport à 2023. Nos créances client ont légèrement diminué. Nos subventions à recevoir ont augmenté ; ceci est dû à la prise en compte du FEDER 2022 sur 2024 et de la subvention Izkira. S'ajoute aussi le FEDER 2021 pour Stygofaune versé seulement début 2025, comme nous l'avons évoqué en introduction. Nos disponibilités s'élèvent à 39 676 € en fin d'année 2024. Cette forte baisse par rapport à 2023 s'explique par l'encaissement en décembre 2023 de la régularisation de la taxe Barnier d'un montant de 192 131 €.</p>
--------------	--

Pour le passif

PASSIF	<p>Le total des fonds propres (situation nette) d'un montant de 1 154 841 € a diminué (nous avions 1 191 193 € en 2023, soit - 36 352 €). Cette baisse s'explique par la sortie dans la comptabilité des subventions investissements totalement amorties.</p> <p>Les fonds dédiés ont une nouvelle fois baissé ; les conservateurs/trices sont fortement encouragé(e)s à engager les opérations sur l'année N.</p> <p>Les provisions pour risques et charges ont légèrement baissé.</p> <p>Les produits constatés d'avance concernent les fonds verts d'Arguin. Nous avons obtenu la totalité de la subvention mais ces projets s'étalent sur plusieurs années. Il en est de même pour le projet Izkira.</p> <p>Le poste dettes fournisseurs a fortement diminué.</p> <p>Légère baisse des dettes sociales et fiscales.</p>
---------------	---

DÉCISIONS (à l'unanimité)	<p>L'Assemblée générale approuve le bilan, le compte de résultat, l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Président et vérifiés par le Commissaire aux comptes.</p> <p>Sur proposition du Président, l'Assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de 31 030 € :</p> <ul style="list-style-type: none">- ajout de 5 500 € en réserve spéciale Arguin pour la taxe Barnier perçue en 2024 non encore allouée à une dépense, et reprise de 1 438 € sur cette même réserve (cela correspond à l'amortissement des immobilisations permises par le versement du rappel de la taxe Barnier perçue)- création d'une réserve spéciale pour Cousseau de 23 363 € correspondant au profit de la vente de bois non encore allouée à une dépense- le reste, soit 3 605 €, sera placé en report à nouveau <p>L'Assemblée générale valide le rapport spécial sur les conventions réglementées présenté par le Commissaire aux comptes.</p>
--------------------------------------	--

Martine PINGITORE,

Trésorière

